



AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020, le conseil de la Municipalité de Saint-Louis a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021.

Les séances ordinaires du conseil municipal pour **2021** se tiendront les **lundis** et débuteront à **20 h** aux dates suivantes :

11 janvier 2021

1^{er} février

1^{er} mars

MARDI, 6 avril (lundi étant férié)

3 mai

7 juin

6 juillet

MARDI, 7 septembre (lundi étant férié)

4 octobre

MARDI, 16 novembre (suite aux élections 2021)

6 décembre à 19h00

Donné à Saint-Louis, ce 8 décembre 2020.

Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière